Informations de base

1999/0072(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Aliments d'origine animale: limites maximales des résidus de médicaments vétérinaires (modif. règlement (CEE) n° 2377/90) **Subject** 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2178	1999-05-17
Agriculture et pêche	2190	1999-06-15
Agriculture et pêche	2404	2002-01-21

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/03/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0130	Résumé
12/04/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/04/1999	Vote en commission		
17/05/1999	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
15/06/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
15/06/1999	Fin de la procédure au Parlement		
23/06/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/0072(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/4/10878

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0353/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0020-0054	04/05/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1999)0130 JO C 131 12.05.1999, p. 0014	18/03/1999	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0454/1999 JO C 169 16.06.1999, p. 0029	28/04/1999	
EU	Acte législatif de mise en oeuvre	32002R0868 JO L 037 25.05.2002, p. 0006	24/05/2002	
EU	Acte législatif de mise en oeuvre	32002R0869 JO L 037 25.05.2002, p. 0010	24/05/2002	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1999/1308
JO L 156 23.06.1999, p. 0001

Résumé

Aliments d'origine animale: limites maximales des résidus de médicaments vétérinaires (modif. règlement (CEE) n° 2377/90)

1999/0072(CNS) - 15/06/1999 - Acte final

OBJECTIF: modifier le règlement 2377/90/CEE établissant une procédure communautaire pour la fixation de limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale. MESURE DE LA COMMUNAUTE: Règlement 1308/1999/CE du Conseil. CONTENU: la modification introduite par le Conseil vise essentiellement à modifier le règlement 2377/90/CEE en confiant à l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments l'examen des demandes d'établissement, de modification et d'extension des limites maximales de résidus et en alignant le processus décisionnel en matière d'autorisation et de surveillance des médicaments à usage vétérinaire sur celui établi par le règlement 2309/93/CEE. ENTREE EN VIGUEUR: 26/06/1999.

Aliments d'origine animale: limites maximales des résidus de médicaments vétérinaires (modif. règlement (CEE) n° 2377/90)

1999/0072(CNS) - 21/01/2002

Le Conseil s'est prononcé contre la fixation, telle que le propose la Commission, de limites maximales pour les résidus de norgestromet et progestérone, deux hormones stéroïdes, utilisés dans les médicaments vétérinaires, dans les aliments d'origine animale.

Aliments d'origine animale: limites maximales des résidus de médicaments vétérinaires (modif. règlement (CEE) n° 2377/90)

1999/0072(CNS) - 18/03/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier le règlement 2377/90/CEE établissant une procédure communautaire pour la fixation de limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale. CONTENU: la Commission propose d'adapter le règlement 2377/90/CEE en confiant à l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments la tâche de traiter les demandes d'établissement, de modification et d'extension des limites maximales de résidus et en alignant le processus décisionnel sur celui de la procédure centralisée (rôle du secrétariat de l'agence, délais, recours). En outre, il est nécessaire d'adapter le délai de soumission de projets de mesures au comité de réglementation pour permettre à la Communauté de remplir ses obligations découlant de l'accord sur l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires conclu au terme des négociations de l'Uruguay Round et approuvé par la Communauté.

Aliments d'origine animale: limites maximales des résidus de médicaments vétérinaires (modif. règlement (CEE) n° 2377/90)

1999/0072(CNS) - 04/05/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans rapport).